

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-9 du 19 octobre 2023 sur les TCA

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition de l'enveloppe de 114 204 € destinée aux TCA

Proposition d'un renfort équivalent pour les 3 centres TCA qui ont les FA supérieures (600 patients) aux FA prévues au cahier des charges (200 à 300 patients).
Soit 38 068 € supplémentaires par centre.

Ces principes sont acceptés à l'unanimité des membres votants.

Le président
Piero CHIERICI